



Nombre de conseillers :

En exercice: 11

Présents: 06

Votants: 08

Date de convocation : 22/05/2025

Date d'affichage : 22/05/2025

L'An Deux mille vingt-cinq et le dix-sept juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Abit dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel CAZET, Maire.

PRESENTS: Mmes PINEAU, MONCLA, RUIZ et Mrs AYSE, BARRIERE, et CAZET

ABSENTS ayant donné pouvoir : Mme PONTOIS qui a donné pouvoir à Mr AYSE et Mr HOURQUET a donné pouvoir à Mr CAZET

ABSENT EXCUSE: M LEGRAND Stéphane, CAZABAN Alexandre et CAZET Joëlle

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Caroline RUIZ

Donation de parcelles communales : A585 et A586

Le Maire expose que les conjoints CAZAUDEHORE sont propriétaires de la voie et des équipements communs du lotissement des Pyrénées sis à SAINT-ABIT, et ont demandé leur prise en charge par la Commune.

Il précise que la voie du lotissement est déjà intégrée dans la voirie communal et que c'est une régularisation de situation puisque la commune entretient depuis des années les espaces verts et la voirie.

Le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette opération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE - d'acquérir à titre gratuit la voie et les équipements communs du lotissement des Pyrénées, cadastrés section A n° 585 et n° 586, de superficie respective de 2 134 m² et de 335 m², appartenant aux conjoints CAZAUDEHORE ;

Le tout conformément au plan parcellaire ci-annexé.

CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de réaliser cette opération.

Aux registres sont les signatures.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Michel CAZET.

